

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D89

Séance du 22.10.2020 – Convocation du 13.10.2020

Compte rendu affiché le 30 octobre 2020

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Leïla BEN MAHFOUD

Présents :

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Edith ORESTA, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Florence GAGNEUR, Florian JEDYNAK, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MASSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Florence BERGER par Vincent ALAMERCERY ; Nelly NAVARRO-TACHON par Patrick RACHAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	27
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Attribution de subvention à la SA HLM Alliade Habitat

Le bailleur social Alliade Habitat a été retenu pour la réalisation de la part sociale de deux programmes de logements en cours sur la Commune, portés respectivement par le promoteur SLCI.

Conformément aux règles en vigueur, 25 % de la surface utile doit être consacrée à des logements sociaux. Le promoteur SLCI réalise un immeuble de 38 logements, dont 5 sociaux, 1, place Jean Christophe.

Le détail des logements sociaux est le suivant :

Type de logement	Surface utile	Financement
T2	49.13 m ²	PLUS
T3	67.19 m ²	PLUS
T3	66.94 m ²	PLUS
T2	51.96 m ²	PLAI
T3	59.36 m ²	PLAI
TOTAL	294.58 m²	

Conformément au cadre de financement du logement social préconisé par la Métropole (délibération du Grand Lyon du 13 novembre 2006), la subvention sollicitée auprès de la Commune s'élève à 35 €/m² de surface utile pour les logements financés en PLUS ou PLAI, soit 10 310 €, pour un coût global d'opération de 788 257.35 €.

L'opération bénéficie par ailleurs d'une subvention de 81 000€ de la Métropole de Lyon.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à Alliade Habitat une subvention de 10 310 € comme participation au financement de cette opération, qui sera versée à l'achèvement des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Urbanisme,
- VU la délibération n° 2006-3700 du Conseil Communautaire du Grand Lyon,
- VU le plan local de l'urbanisme et de l'habitat de la Métropole de Lyon,
- CONSIDÉRANT que le soutien à la production de logements abordables sur la commune rejoint l'intérêt public local,
- **ATTRIBUE une subvention de 10 310 € à la société Alliade Habitat, pour la production de 3 PLUS et 2 PLAI au numéro 1 de la place Jean Christophe,**
- **DIT que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2020,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 22 octobre 2020

**Le Maire,
Eric BELLOT.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 27/10/2020
- Publication ou affichage le 28/10/2020

Eric BELLOT, Maire

